

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE KITIGAN ZIBI
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DE KITIGAN ZIBI ANISHINABEG
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l' « Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.
2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à

l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 000 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 63 985 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 520 000 \$ pour le Canada.

ii) 480 000 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 33 272 \$ pour le Canada.

iv) 30 713 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe A (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe A (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe A (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente 2013-2014 continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

March 17, 2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
SECTEUR DE LA GESTION DES URGENCES
ET DES PROGRAMMES

MAR 05 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	520 000 \$
Québec	480 000 \$
Total	1 000 000 \$
Coûts estimés	
Salaires et charges sociales	665 800 \$
Temps supplémentaire	22 000 \$
Assurances collectives	9 300 \$
Plan de pension	74 000 \$
Matériel de bureau	4 500 \$
Téléphone	1 800 \$
Frais d'administration	5 000 \$
Voyages/déplacements	19 000 \$
Repas	2 800 \$
Électricité	4 000 \$
Essence	20 000 \$
Assurances	10 600 \$
Matériels	21 000 \$
Achat de services	30 000 \$

Contrats	18 000 \$
Formation et inscription	5 000 \$
Achat de véhicules	40 000 \$
Rénovations mineures	25 000 \$
Services juridiques	8 000 \$
Immatriculations	5 200 \$
Maintien régulier des véhicules	9 000 \$
Total	1 000 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	33 272 \$
Québec	30 713 \$
Total	63 985 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	48 995 \$
Armes	4 990 \$
Ivressomètre	10 000 \$
Total	63 985 \$